



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 24 Juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget Principal

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAWE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTE Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|---------------------|---|---------------------------|
| LORENZI Thérèse | à | Marie-Hélène PADOVANI |
| VESPERINI Françoise | à | DE CASALTA Jean-Sébastien |

ABSENTS :-

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs groupements ;

Vu la délibération du 24 juillet 2020 actant le vote du compte administratif 2019 du budget Principal ;

Vu la délibération du 24 Juillet 2020 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2020 du Budget Principal avec reprise des résultats du compte administratif 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)

De voter le Budget primitif 2020 du Budget Principal :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement

– En dépenses, sur chacun des chapitres : 011,012, 014, 65, 66, 67,68,023, 042

– En recettes, sur chacun des chapitres :013,70, 73, 74, 75, 77,042

- Par chapitre pour la section d'investissement

– En dépenses, sur chacun des chapitres : 16, 20, 204, 21, 23, 27, 3007, 3011, 3012, 3013, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022

– En recettes, sur chacun des chapitres : 10, 13, 27, 021, 040, 041

ADOpte

(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)

Le Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 qui s'établit en recettes et dépenses à 50 697 812, 95€ ;

DEPENSES

– D'Investissement : 12 387 462,12€

– De Fonctionnement : 38 310 350,83€

RECETTES

– D'Investissement : 12 387 462,12€

– De Fonctionnement : 38 310 350,83€

Conseil du 24 Juillet 2020

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget Principal

PRECISE

Que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 29 JUIL. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. HRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification